Bordereau attestant l'exactitude des informations - SALON DE PROVENCE - 1304 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/10/2024 - 8871 - 2009 B 00442 - 512 801 218 - ABM DISTRIBUTION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire EDI **2065**
pour **2024**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102023	et clos le	30092024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ABM DISTRIBUTION SARL	146 RUE LAFAYETTE 13300 SALON DE PROVENCE
SIRET 5 1 2 8 0 1 2 1 8 0 0 0 1 1	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
23 OCT. 2024
SALON-DE-PROVENCE

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: Négoce & prestation dans domaine constructi — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET CLAUDE BEZIAC SARL 114 RUE DU COMMANDANT SIBOUR 13300 SALON DE PROVENCE *Tél:* 04.90.56.00.14	*Tél:*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 15/10/2024 Lieu SALON de PROVENCE
	Qualité et nom du signataire: Gérante associée
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature Stéphanie BARBANNEAU
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐	

IMPOT SUR LES SOCIETES — **N° 2065 bis 2024**

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)
* SARL, tous les associés ;
* SCA, associés gérants ;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ;
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

Pour les S.A.R.L. : Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit (2)	Année au cours de laquelle le versement à été effectué. (3)	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. (4)	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. (5)	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Rembour-sements. (6)	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. (7)	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Rembour-sements. (8)
GESLIN CONCEPT SARL 280 ROUTE DE SAINT CHAMAS 13680 LANCON PROVENCE	50	2023					
GESLIN CONCEPT SARL 280 ROUTE DE SAINT CHAMAS 13680 LANCON PROVENCE	50	2024					
Mlle BARBANNEAU Stéphanie 319 Avenue Patrouill Le Guyneler BAT B5 13300 SALON DE PROVENCE	50	2023		1 479	396		18
Mlle BARBANNEAU Stéphanie 319 Avenue Patrouill Le Guyneler BAT B5 13300 SALON DE PROVENCE	50	2024		408	530		158

K DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Quadra

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise : ABM DISTRIBUTION SARL — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 146 RUE LAFAYETTE 13300 SALON DE PROVENCE

Numéro SIRET * : 5 1 2 8 0 1 2 1 8 0 0 0 1 1 — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 1 2 — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 30092024 Net 3	Exercice N-1 clos le 30092023 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	870	016 870		159
	Immobilisations corporelles *		028	3 135	030 2 672	462	846
	Immobilisations financières * (1)		040	1 000	042 1 000		
	Total I (5)		044	5 005	048 4 542	462	1 005
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	18 151	070 12 588	5 563	9 327
		Autres * (3)	072	1 102	074	1 102	6 714
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084		086		2 666
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	19 253	098 12 588	6 665	18 708
	Total général (I+II)		110	24 258	112 17 130	7 127	19 713

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000	8 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	502	502
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	11 721	11 721
	Report à nouveau	134	(30 713)	(30 539)
	Résultat de l'exercice	136	72	(174)
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	(10 417)	(10 489)
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	163	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	528	4 671
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA 169 2 904)	172	2 904	3 521
	Comptes courants d'associés	173	12 019	20 019
	Autres dettes	175	1 931	1 991
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	17 545	30 202
	Total général (I + II + III)	180	7 127	19 713

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — N° 2033-B 2024

Désignation de l'entreprise : ABM DISTRIBUTION SARL — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 30 09 2024 (1)	Exercice N-1 clos le 30 09 2023 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires 209)	210	22 300	8 600
	Production vendue : biens (215) / services * (217)	214 / 218	1 300	32 283
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Autres produits	230	12 525	12 694
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	36 125	53 577
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234	21 500	6 500
	Variation de stock (marchandises) *	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238		3 333
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *	240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)	242	8 102	32 818
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 1 320)	244	1 320	859
	Rémunérations du personnel *	250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	252		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)	254	543	716
	Dotations aux provisions	256	12 588	12 525
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * (259) / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (260)	262		0
	Total des charges d'exploitation (II)	264	44 053	56 750
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(7 928)	(3 174)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		
	Produits exceptionnels (IV)	290	8 000	3 000
	Charges financières (V)	294		
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (347) / dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (348) (VI)	300		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	72	(174)

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	72	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés (247) / Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (248)	330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option / (Part de loyers dispensés de réintégration) (249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986 / Zone franche urbaine (44 octies A) 987 / Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 / Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 / Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 / Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991			
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345 / Investissements et souscriptions outre-mer 344 / Créance due au report en arrière du déficit 346 / Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992			350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G / Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	72	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... 232 dont imputés sur le résultat :			360 72
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	0	372

Cegid Quadra

3 **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES**

N° 2033-C 2024

Désignation de l'entreprise : ABM DISTRIBUTION SARL — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	870	412		414		416	870	870
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	3 135	472		474		476	3 135	3 135
Immobilisations financières		480	1 000	482		484		486	1 000	1 000
TOTAL		490	5 005	492		494		496	5 005	5 005

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles	500	711	502	159	504		506	870	
Immobilisations corporelles — Terrains	510		512		514		516		
Constructions	520		522		524		526		
Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles	560	2 288	562	384	564		566	2 672	
TOTAL	570	2 999	572	543	574		576	3 542	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Quadra

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Désignation de l'entreprise : ABM DISTRIBUTION SARL — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	1 000	632		634		636	1 000	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	12 525	652	12 588	654	12 525	656	12 588	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680	13 525	682	12 588	684	12 525	686	13 588	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	232	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		

Déficits imputés	983	72
Déficits reportables	984	160
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	160

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	4 720
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 348
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

N° 2033-F 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30092024 N° SIRET 51280121800011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABM DISTRIBUTION SARL

ADRESSE (voie) 146 RUE LAFAYETTE

CODE POSTAL 13300 VILLE SALON DE PROVENCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	50
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination GESLIN CONCEPT SARL

N° SIREN (si société établie en France) 844458406 | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 50

Adresse : N° 280 Voie ROUTE DE SAINT CHAMAS

Code postal 13680 Commune LANCON PROVENCE Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mlle Nom de famille BARBANNEAU Prénom(s) Stéphanie

Nom d'usage | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° 319 Voie Avenue Patrouill de France

Code postal 13300 Commune SALON DE PROVENCE Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

ABM DISTRIBUTION
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €
Siège Social : 146 Rue Lafayette
13300 SALON DE PROVENCE
RCS SALON de PROVENCE 512 801 218

RAPPORT DE GESTION
de la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 octobre 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 30 Septembre 2024, l'activité de la Société a été la suivante :

Au cours de l'exercice écoulé :

Nos produits d'exploitation hors taxes se sont élevés à 36 125 Euros.
Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 44 53 Euros.
L'exercice clos le 30 Septembre 2024 se traduit par un bénéfice de 72 Euros.

La société va développer l'activité sur l'exercice comptable prochain assurant ainsi sa continuité d'exploitation.

Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions du Code général des impôts, nous vous précisions que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 72 Euros, ainsi que son affectation :
Bénéfice de l'exercice.....72 €
En report à nouveau débiteur pour.....72 €

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE

Sbarbanneau

ABM DISTRIBUTION
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €
Siège Social : 146 Rue Lafayette
13300 SALON DE PROVENCE
RCS SALON de PROVENCE 512 801 218

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 15 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre,
Le 15 octobre,
A 8 heures 30,

Les associés de la société « ABM DISTRIBUTION », société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €, divisé en 100 parts de 80 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sis 146 Rue Lafayette, 13300 SALON DE PROVENCE, sur convocation de la gérance à chacun des associés.

Sont présents :
- Mr Sébastien GESLIN, Gérant et représentant de la Société GESLIN CONCEPT SARL, propriétaire de 50 parts sociales,
- Mme Stéphanie BARBANNEAU, propriétaire de 50 parts sociales.

La gérance rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération gérance,
- Conventions réglementées,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La gérance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2024,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

La gérance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Cette lecture terminée, la gérance déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la gérance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Septembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 Septembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 72 Euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....72 €
En report à nouveau débiteur pour.....72 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons que :

- au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023, il n'a été procédé à aucune distribution de dividende , éligible à la réfaction de 40% au profit des personnes physiques;
- au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022, il n'a été procédé à aucune distribution de dividende , éligible à la réfaction de 40% au profit des personnes physiques;
- au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021, il n'a été procédé à aucune distribution de dividende , éligible à la réfaction de 40% au profit des personnes physiques;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2024, aucune rémunération gérance n'a été versée à Madame BARBANNEAU Stéphanie ;

Il a été versé en remboursement des indemnités forfaitaires et des frais professionnels les sommes respectives de 1 887 € et de 1 102 € à Madame BARBANNEAU Stéphanie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2024 :

- La société ABM DISTRIBUTION SARL a facturé la somme de Vingt deux mille trois cents Euros hors taxe (22 300,00€ HT) en articles de négoce à la Société GESLIN CONCEPT SARL, dont Monsieur GESLIN Sébastien est Gérant majoritaire associé.

Au cours des exercices clos précédents :

- Madame CARGIET Monique a réalisé au 30 septembre 2014 l'apport financier de quarante cinq mille Euros (45 000€) inscrit dans les livres de la société sous la forme d'une avance financière remboursable sans intérêts ; au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2024, Madame CARGIET a consenti un abandon de son apport avec clause de retour à meilleure fortune à hauteur de Huit mille Euros (8 000€).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la gérance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

La Gérance



Les Associés

